03.09.2010 – 08:25 Uhr

Assurance-maladie: enfin des chiffres concrets, hausse des primes de 11%

Lausanne (ots) -

bonus.ch, le site comparateur, a analysé l'évolution des primes pour 2011 sur la base des données provisoires des caisses-maladies, qui représente plus de 50% des assurés suisses. Les résultats montrent que la hausse des primes sera conséquente!

L'Office fédéral de la santé publique (OFSP) a prié les assureurs de ne pas publier leurs primes provisoires 2011. La plupart des assureurs suivent cette directive et ne publient leurs primes ni sur leur site, ni sur ceux de leurs partenaires. Cependant, certains assureurs ont été plus prévoyants et ont transmis leurs primes provisoires aux sites comparateurs tels que bonus.ch et comparez.ch afin d'anticiper l'impact massif qu'aura le volume des demandes à traiter dans un délai encore plus court. Dans l'attente de l'approbation des primes par l'OFSP, bonus.ch a analysé l'évolution des primes pour 2011 sur la base des données provisoires transmises. L'enquête met en évidence les tendances suivantes:

Les primes 2011 vont augmenter d'environ 11%. Notre calcul est effectué en fonction des primes provisoires pondérées par rapport au nombre d'assurés de chaque caisse-maladie toutes tranches d'âge, franchises, modèles d'assurance et régions de primes confondues. Ce chiffre peut varier selon le type de calcul. Généralement, l'OFSP réalise ses estimations sur la hausse de primes se basant uniquement sur une franchise de CHF 300.- (adulte, modèle d'assurance traditionnel). Selon cette méthode, la hausse moyenne n'est pas représentative pour l'ensemble des assurés.

En Suisse alémanique les cantons d'Appenzell Rhodes-Intérieures, Berne, Nidwald et Uri sont les plus touchés, avec une augmentation de plus de 13%. La hausse est plus élevée pour les cantons d'Uri avec 15.3% et de Nidwald avec 14.4%. Dans les cantons romands, c'est le Valais qui se voit confronté à la plus forte hausse avec 14.1%. De tous les cantons suisses, ce sont Genève, le Jura, Neuchâtel et Vaud qui enregistrent la plus faible hausse. Elle se situe en dessous de 9%, Neuchâtel affichant la plus basse avec 7.5%. Les autres cantons enregistrent des hausses variant entre 9% et 13%.

Comme l'année précédente, l'augmentation des primes frappe surtout les jeunes. Les primes des jeunes adultes (19-25 ans) augmentent de 13.6%. C'est 3.8% de plus que pour les adultes. Pour les enfants, l'augmentation est de 8.1%. Suite à une directive de l'OFSP, obligeant les caisses maladie à justifier les rabais supérieurs à 15% sur les primes, certains assurés écoperont donc d'une augmentation encore plus conséquente.

Il faut s'attendre également à une importante hausse des primes en rapport avec les franchises à option, tout particulièrement pour les franchises élevées. La franchise de CHF 1500.- pour jeunes adultes est la plus touchée: 15.6%, comparé à 10.9% pour la franchise adulte. À l'opposé, la franchise à CHF 300.- pour les jeunes augmente de 12%, celle des adultes de 8.6%. Les franchises à option pour enfants augmentent de 5.5% en moyenne.

Un assuré habitant la ville de Berne qui appartient à la catégorie «jeunes adultes» avec une franchise de CHF 2500.- verra sa prime augmenter de 19.7%. Dans le canton de Genève, l'augmentation pour la même typologie d'assuré sera de 12.9%. La prime pour un adulte avec franchise à CHF 300.- augmentera, elle, de 9.2% à Berne et de 2.3% dans le canton de Genève. Les primes pour enfants évolueront dans les mêmes proportions, avec une augmentation de 8.2% pour Berne contre

4.2% pour Genève.

Ainsi, les tranches de population constituées des familles avec un bas revenu, des petits enfants à charge ou des enfants dont les primes sont encore payées par les parents seront les plus touchées. Avec l'embargo sur la publication des primes provisoires imposé aux caisses-maladie, les assurés ne peuvent pas mesurer l'impact d'une éventuelle hausse de leurs primes. Or, connaître les primes en temps utile peut aider ceux qui seront les plus touchés cette année : les familles avec des enfants ou jeunes adultes à charge !

Selon une récente étude comportementale*, menée par bonus.ch au mois de mai, 20% des assurés changeraient de caisse-maladie cette année si leurs primes venaient à augmenter. Malgré le manque d'informations sur les primes provisoires, les assurés peuvent optimiser leur contrat d'assurance-maladie en s'informant sur bonus.ch.

Tableaux et graphiques détaillés:

http://www.bonus.ch/Donnees/News-Sources/2010/Pdf/CommPresse20100903_FR.pdf

* Etude comportementales réalisée en mai 2010

http://www.bonus.ch/ND/Caisse-maladie-grace-a-la-concurrence-90-des-assures-ID20100602276V.aspx

Nos derniers communiqués de presse:

Note bonus.ch: Etude de satisfaction sur les caisses-maladie

http://www.bonus.ch/ND/Bonus-ch-enquete-de-satisfaction-sur-les-caisses-maladie-2010-ID2010090225W3.aspx

Primes-provisoires 2011: Assurance-maladie: le manque de transparence sur les primes provisoires désavantage les assurés!

http://www.bonus.ch/ND/Assurance-maladie-le-manque-de-transparence-sur-les-primes-provisoires-ID201008302P83.aspx

Contact:

bonus.ch S.A.
Patrick Ducret
Avenue de Beaulieu 33
1004 Lausanne
Tél.: +41/21/312'55'91
E-Mail: ducret@bonus.ch

Diese Meldung kann unter https://www.presseportal.ch/fr/pm/100008668/100609685 abgerufen werden.